

Participez à l'avenir de votre territoire !

Séminaire territorial autour du SCoT valant PCAET*

Samedi 28 juin 2025

 **9h à 12h**
accueil café dès 8h30

 **Ouvert à toutes et tous**
Élus - Institutions - Associations - Habitants

 **Muttersholtz**
lieu communiqué à l'inscription

 **Inscription obligatoire :**
<https://forms.office.com/e/S7yM5gfMcy>



**Schéma de cohérence territoriale valant plan climat air énergie territorial*



Plus d'informations
sur le site internet
du PETR :

selestat-alsace-centrale.fr

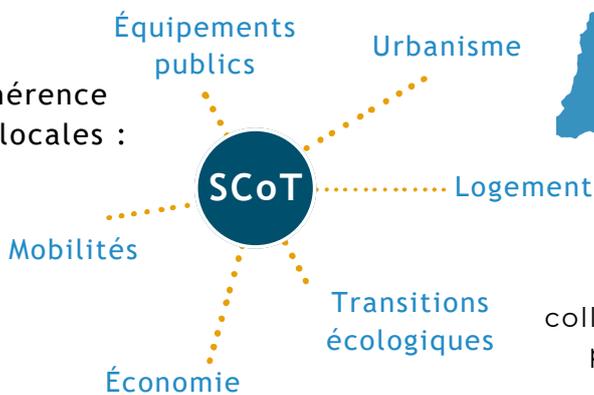
RÉVISION DU SCOT VALANT PCAET CONSTRUIRE L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE



Qu'est-ce que le SCoT - schéma de cohérence territoriale ?

Un document d'urbanisme stratégique d'aménagement pour les 20 prochaines années.

Il assure la cohérence des politiques locales :



La révision du SCoT est une démarche collaborative mobilisant élus, acteurs locaux et professionnels à travers ateliers, séminaires, visites de terrain et entretiens

Qu'est-ce qu'un PCAET - plan climat air énergie territorial ?

L'objectif du PCAET est de soutenir et mettre en œuvre des actions concrètes et transversales, impliquant tous les acteurs du territoire, dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique, d'améliorer la qualité de l'air, de développer les énergies renouvelables et s'adapter au changement climatique.

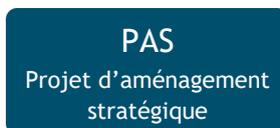


Le projet d'aménagement stratégique se décline en 5 axes :

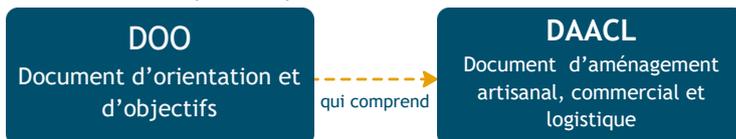
- Equilibrer et rechercher les complémentarités entre les territoires du PETR
- Adapter le territoire aux évolutions climatiques et préserver les ressources
- Miser sur le renforcement de l'économie productive bas carbone
- Favoriser le bien-vivre des habitants et des usagers dans le territoire
- Faire AVEC la population et les acteurs locaux du territoire

Contenu d'un SCoT modernisé

Le projet politique stratégique



Le document prescriptif et les modalités de mise en oeuvre



Les explications, justifications et le programme d'actions



LE SCOT, UN OUTIL AU SERVICE DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX
Les PLU(i) ou cartes communales déclinent les objectifs du SCOT à l'échelle d'une intercommunalité ou d'une commune et établissent les outils réglementaires permettant leur mise en œuvre